

Mairie Prévinières  
Le Bourg  
12350 Prévinières

le 21 janvier 2018

Madame, Monsieur

Dans quelques semaines des sous traitants d'ENEDIS vont venir chez vous à Prévinières, changer les compteurs électriques existants pour un nouveau compteur Linky.

Pour la commune de Prévinières le changement est prévu d'avril à novembre 2018 (infos ENEDIS calendrier de déploiement Article R341-8 du Code de l'énergie)

Ce changement est encadré par la loi du 10 février 2010 (article 4) et un décret d'application du 31 août 2010 (devenus respectivement les articles L.341-4 et R341-4 du code de l'énergie,)

Informations : <http://www.enedis.fr>

Vous recevrez un courrier de Enedis vous informant du changement de votre compteur 3 mois environ avant la date de pose.

- ***Vous acceptez le nouveau compteur Linky*** : vous n'avez rien à faire
- ***Dans d'hypothèse où vous émettriez le souhait de garder votre ancien compteur*** : dès réception du courrier vous informant de la pose du nouveau compteur ***vous devez envoyer des courriers recommandés avec accusé de réception*** :
  - 1 à ENEDIS qui vous a envoyé le courrier de changement de compteur
  - 1 à ENEDIS à RODEZ
  - 1 à la Mairie de PrévinièresNous transmettrons votre refus à ENEDIS.

**Important : Sachez que ce choix engage votre seule responsabilité et en aucun cas la responsabilité de la Mairie.**

Cordialement

Christian LACOMBE, Maire